



Fiche d'information sur la gestion des comptes EHR

Date : 08.05.2024

Référence : BAFU-237-02.31-60251/1

Coordonnées du registre suisse des échanges de quotas d'émission (EHR)

Adresse postale : Office fédéral de l'environnement OFEV
Division Climat
Registre suisse des échanges de quotas d'émission
3003 Berne

Page d'accueil : <https://www.emissionsregistry.admin.ch>

Informations pour les professionnels: <http://www.bafu.admin.ch/registredesquotas>

Adresse e-mail : emissionsregistry@bafu.admin.ch

Helpdesk : +41 (0)58 462 05 66

Le Helpdesk de l'EHR est fermé les jours fériés nationaux.



Table des matières

1	Généralités	3
2	Bases légales	3
3	Remarques importantes	4
4	Données nécessaires à l'ouverture d'un compte	5
5	Exploitants d'installations (SEQE)	8
6	Importateurs de carburants soumis à l'obligation de compenser (FUEL)	9
7	Exploitants d'aéronefs (AVIATION)	10
8	Compte non-exploitant (PERSONAL)	11
9	Compte non-exploitant (EU_OPERATOR & EU_AVIATION)	12
10	Compte non-exploitant (EU_TRADING)	13
11	Émoluments	14
12	Protection des données	14

Légende

Abréviations	Signification
AB	Mandataire des enchères
CH	En Suisse
EHR	Registre suisse des échanges de quotas d'émission
SEQE	Système d'échange de quotas d'émission
EEE	Espace économique européen
ID	Carte d'identité
GV	Valideur des offres
KB	Mandataire du compte
KI	Titulaire de compte
TV	Valideur des transactions
UE	(Registre de) l'Union européenne
WW	Au niveau mondial

1 Généralités

Cette fiche d'information propose un aperçu des annexes à fournir à l'ouverture et la fermeture d'un compte non-exploitant ou exploitant dans le registre suisse des échanges de quotas d'émission (ci-après EHR), ou si un tel compte est modifié.

Type de compte	Description (en référence à l'ordonnance sur le CO ₂)
SEQE	Exploitants d'installations participant au SEQE (art. 57, al. 1)
AVIATION	Exploitants d'aéronefs participant au SEQE (art. 57, al. 2)
FUEL	Importateurs de carburants soumis à l'obligation de compenser (art. 57, al. 3)
PERSONAL	Toute autre entreprise ou personne (art. 57, al. 4)
EU_OPERATOR	Exploitants d'installations participant au SEQE de l'UE (art. 57, al. 2)
EU_AVIATION	Exploitants d'aéronefs participant au SEQE de l'UE (art. 57, al. 2)
EU_TRADING	Autres entreprises de l'UE admises aux enchères (art. 57, al. 2)

2 Bases légales

Les documents et les données à fournir se fondent sur les [articles 58, 59 et 49](#) (pour les mandataires des enchères et les validateurs des offres) de l'ordonnance sur la réduction des émissions de CO₂ (ordonnance sur le CO₂¹).

L'OFEV peut à tout moment demander les informations qui lui sont nécessaires pour assurer la sécurité de la gestion de l'EHR en plus de celles fournies à l'ouverture du compte ([art. 62, al. 3](#) de l'ordonnance sur le CO₂).

¹ RS [641.711](#)

3 Remarques importantes

- Un utilisateur ne peut toutefois pas être en même temps mandataire du compte (KB) et validateur des transactions (TV) ou mandataire des enchères (AB) et validateur des offres (GV) (principe du double contrôle). Un utilisateur peut par exemple être à la fois mandataire du compte et AB ou GV.
- Il n'est pas nécessaire de fournir un extrait de casier judiciaire suisse si une déclaration notariée peut attester qu'il n'existe aucune condamnation en lien avec les infractions pénales mentionnées à l'[art. 59a, al. 1, let. b](#) (de l'ordonnance sur le CO2).
- Les entreprises ayant leur siège dans un pays qui n'a pas de registre du commerce confirment au moyen d'une autre preuve leur existence et l'autorisation de signer de la personne habilitée à représenter l'entreprise.
- La date des documents à fournir et de leur certification ou légalisation ne doit pas être antérieure de plus de **trois mois** à la date de réception de la demande.
- Les personnes qui vivent en Suisse depuis moins de 5 ans doivent également fournir un extrait du casier judiciaire de leur pays d'origine (datant de moins de 3 mois).
- Les documents suivants peuvent être fournis comme attestations de domicile (liste non exhaustive):
 - attestations de domicile;
 - factures de prestataires de téléphonie mobile;
 - décomptes de charges;
 - décomptes de cartes de crédit.
- Si les documents ne sont pas délivrés en allemand, français, italien ou anglais, une traduction certifiée conforme en allemand, français, italien ou anglais doit également être présentée.
- **Toutes les annexes doivent être certifiées conformes et indiquer les coordonnées de l'organisme de certification, excepté les documents qui peuvent être vérifiés en ligne de manière indépendante auprès d'organismes officiels (p. ex. les extraits de casier judiciaire suisse). Si la certification n'est pas réalisée en Suisse, une apostille ou une légalisation est nécessaire ([Liste des autorités compétentes pour la délivrance d'apostilles par pays](#)).**

4 Données nécessaires à l'ouverture d'un compte

Vous trouverez à la page suivante la liste des données dont l'OFEV a besoin pour ouvrir un compte dans l'EHR, de même que des indications sur la façon de remplir les différents champs. Il est recommandé de réunir les informations et documents nécessaires au préalable, car le formulaire en ligne ne permet pas les sauvegardes intermédiaires.

INFORMATIONS SUR LE COMPTE (* champ obligatoire)

Nom du compte*	Vous pouvez choisir librement le libellé du compte, à condition qu'il n'existe pas déjà dans l'EHR. Le libellé doit comporter entre 10 et 50 caractères alphanumériques (des lettres, des chiffres et certains caractères spéciaux comme le trait d'union ou la barre oblique). Exemple : « Compte non-exploitant de XYZ SA ». Lorsque vous cliquez sur « Suivant », le système vérifie si le libellé saisi existe déjà, et vous demande le cas échéant d'en choisir un autre. Le libellé du compte ne doit pas être confondu avec le numéro de compte, qui est assigné automatiquement par le système.
----------------	---

TITULAIRE DU COMPTE (* champ obligatoire sauf si un identifiant de participant a été saisi)

Identifiant de participant	Si le titulaire du compte possède déjà un compte dans le système et donc un identifiant, c'est ce dernier qu'il faut indiquer. Cela évite de devoir saisir d'autres informations sur le titulaire du compte dans le formulaire en ligne. Si vous n'indiquez pas l'identifiant d'une personne déjà enregistrée dans le système, celui-ci lui attribue un identifiant supplémentaire.
Titulaire de compte*	Il doit s'agir d'une personne physique ou morale. Veillez à orthographier la raison sociale de l'entreprise exactement comme dans le registre du commerce.
Bâtiment	Vous avez ici la possibilité de saisir un autre complément d'adresse.
Complément d'adresse	Vous avez ici la possibilité de saisir un autre complément d'adresse.
Rue/n°*	Cela peut aussi être la case postale.
NPA*	
Localité*	
Pays*	
Téléphone*	Le numéro de téléphone doit commencer par un « + ». Indiquez ensuite l'indicatif international (p. ex. +41), puis l'indicatif régional ou celui du fournisseur sans le 0 initial (p. ex. 31), et enfin le numéro de téléphone proprement dit (p. ex. +41 31 000 00 00).
E-mail*	

Domicile de notification suisse pour les comptes non-exploitant

Veillez noter qu'un domicile de notification en Suisse est obligatoire pour les titulaires des comptes non-exploitant.

Nom de l'entreprise, c/o*	Pour les entreprises, indiquer obligatoirement le nom de l'entreprise.
Bâtiment, Complément	Vous pouvez saisir ici un complément d'adresse.
Rue/n°*	Cela peut aussi être la case postale.
NPA*	
Localité*	
Pays*	Cela peut aussi être la case postale.

MANDATAIRE DU COMPTE ET MANDATAIRE DES ENCHÈRES AINSI QUE VALIDATEUR DES TRANSACTIONS ET DES OFFRES (* champ obligatoire sauf si un identifiant de participant a été saisi / (*) champ pouvant être obligatoire, voir les explications)

Identifiant de participant	Si la personne possède déjà un compte dans le système et donc un identifiant, c'est ce dernier qu'il faut indiquer. Cela évite de devoir saisir d'autres informations. Si vous n'indiquez pas l'identifiant d'un utilisateur déjà enregistré dans le système, celui-ci lui attribue un identifiant et un mot de passe supplémentaires.
Civilité	Madame, Monsieur
Titre	Prof., Dr, etc.
Prénom*	
Nom de famille*	Seules des personnes physiques âgées d'au moins 18 ans peuvent être nommées mandataires du compte ou validateur des transactions.
Type de document d'identité*	Les options suivantes sont possibles : passeport, carte d'identité, autres documents d'identité. Pour la mention 'Autre document d'identité', une description est obligatoire.
Valable jusqu'au (*)	Ce champ est obligatoire si le document d'identité mentionné possède une date de validité. Veuillez l'indiquer dans le format JJ/MM/AAAA, p. ex. 24/09/2027.
N° du document d'identité*	Numéro du document mentionné dans le champ « Type de document d'identité ».
Pays émetteur du document d'identité*	Pays ayant établi le document mentionné dans le champ « Type de document d'identité ».
Description de « Autre document d'identité » (*)	Si vous avez sélectionné « Autre document d'identité » dans le champ « Type de document d'identité », vous devez préciser ici de quel document il s'agit (p. ex. permis de conduire ou carte de sécurité sociale).
Date de naissance*	Veuillez l'indiquer dans le format JJ/MM/AAAA, p. ex. 24/01/1983.
Lieu de naissance*	
Nationalité*	

Adresse

Nom de l'entreprise, c/o (*)	Pour les entreprises, indiquer obligatoirement le nom de l'entreprise.
Bâtiment, Complément Rue/n°*	Vous pouvez saisir ici un complément d'adresse. Cela peut aussi être la case postale.
NPA*	
Localité*	
Pays*	Uniquement pour les comptes non-exploitants : pour les mandataires de comptes & les validateurs de transactions, un domicile de notification en Suisse est obligatoire ainsi que pour les mandataires des enchères & les validateurs des offres, un domicile de notification en Suisse, respectivement dans l'EEE ou au Royaume-Uni.

Contact

Téléphone*	Le numéro de téléphone doit commencer par un « + ». Indiquez ensuite l'indicatif international (p. ex. +41), puis l'indicatif régional ou celui du fournisseur sans le 0 initial (p. ex. 31), et enfin le numéro de téléphone proprement dit (p. ex. +41 31 000 00 00).
Mobile*	Le numéro indiqué doit pouvoir recevoir des SMS et être personnel car les codes TAN nécessaires à la connexion au système et à différentes autres opérations sont envoyés par SMS à ce numéro.
E-mail*	Veillez indiquer obligatoirement une adresse e-mail personnelle.

ADRESSE DE FACTURATION (* champ obligatoire)

Identifiant de participant	Si la personne possède déjà un identifiant, c'est ce dernier qu'il faut indiquer. Le rôle de destinataire des factures peut notamment être exercé par l'un des deux mandataires du compte ou par le valideur des transactions. Dans ces deux cas, aucune autre information sur la personne n'est nécessaire.
Prénom*	
Nom de famille*	Seules des personnes physiques âgées d'au moins 18 ans peuvent être nommées destinataires des factures (adresse de facturation).
Nom de l'entreprise, c/o	Pour les entreprises, vous pouvez indiquer ici le nom de l'entreprise.
Bâtiment, Complément	Vous pouvez saisir ici un complément d'adresse.
Rue/n°*	Cela peut aussi être la case postale.
NPA*	
Localité*	
Pays*	
Téléphone*	Le numéro de téléphone doit commencer par un « + ». Indiquez ensuite l'indicatif international (p. ex. +41), puis l'indicatif régional ou celui du fournisseur sans le 0 initial (p. ex. 31), et enfin le numéro de téléphone proprement dit (p. ex. +41 31 000 00 00).
E-mail*	
Mobile	Facultatif
Monnaie*	Monnaie dans laquelle vous souhaitez que les factures soient établies (CHF, EUR, USD). Pour les titulaires de comptes ayant un siège social ou un domicile en Suisse, uniquement en CHF.

5 Exploitants d'installations (SEQE)

Informations supplémentaires nécessaires à l'ouverture d'un compte exploitant pour les exploitants d'installations participant au SEQE ([art. 57, al. 1](#) de l'ordonnance sur le CO₂).

INFORMATIONS SUR LE COMPTE (* champ obligatoire)

Numéro d'autorisation* Le numéro d'autorisation est indiqué sur la décision relative à votre participation. Vous pouvez également le demander à l'OFEV.

CONTACT POUR L'INSTALLATION (voir chapitre 4 les explications concernant les champs obligatoires)

Identifiant de participant Si la personne possède déjà un identifiant, c'est ce dernier qu'il faut indiquer.

(facultatif) MANDATAIRE DES ENCHÈRES ET VALIDATEUR DES OFFRES (voir chapitre 4 les explications concernant les champs obligatoires)

Identifiant de participant Si la personne possède déjà un identifiant, c'est ce dernier qu'il faut indiquer.

INFORMATIONS SUR L'INSTALLATION

L'OFEV saisit les informations sur l'installation.

Annexes	Titulaire de compte	Utilisateur (KB / TV)	Utilisateur (AB / GV)	Signataire autorisé
Extrait du registre du commerce et liste des signataires autorisés (si ceux-ci n'apparaissent pas comme tels dans l'extrait)	Original certifié	-	-	-
Document d'identité valable	-	Copie certifiée	Copie certifiée	Copie certifiée
Extrait de casier judiciaire du pays d'origine	-	Original certifié	Original certifié	-
Extrait de casier judiciaire du pays de domicile ²	-	Original certifié	Original certifié	-
Attestations de domicile ²	-	Copie certifiée	Copie certifiée	-
Coordonnées bancaires CH / EEE ³	Confirmation de la banque	-	-	-
Conditions cadres				
Condition préalable à l'ouverture d'un compte	Numéro d'autorisation	-	-	-
Siège / siège social	CH / EEE	-	-	WW
Coordonnées bancaires pour les enchères	CH / EEE	-	-	-
Domicile de notification	CH	WW	CH / EEE	-
Nombre de rôles	1	min. 1 / max. 4	max. 4	min. 1

² Si le domicile est en dehors de la Suisse ou de l'EEE

³ La confirmation d'un compte bancaire doit être justifiée par une lettre de la banque.

6 Importateurs de carburants soumis à l'obligation de compenser (FUEL)

Informations supplémentaires nécessaires à l'ouverture d'un compte exploitant pour les importateurs et les producteurs de carburants fossiles ([art. 57, al. 3](#) de l'ordonnance sur le CO₂).

INFORMATIONS SUR LE COMPTE (* champ obligatoire)

Numéro d'autorisation* Le numéro d'autorisation est indiqué sur la décision relative à votre participation. Vous pouvez également le demander à l'OFEV.

CONTACT POUR L'INSTALLATION

(voir chapitre 4 les explications concernant les champs obligatoires)

Identifiant de participant Si la personne possède déjà un identifiant, c'est ce dernier qu'il faut indiquer.

INFORMATIONS SUR L'INSTALLATION

L'OFEV saisit les informations sur l'installation.

Annexes	Titulaire de compte	Utilisateur (KB / TV)	Signataire autorisé
Extrait du registre du commerce et liste des signataires autorisés (si ceux-ci n'apparaissent pas comme tels dans l'extrait)	Original certifié	-	-
Document d'identité valable	-	Copie certifiée	Copie certifiée
Extrait de casier judiciaire du pays d'origine	-	Original certifié	-
Extrait de casier judiciaire du pays de domicile ⁴	-	Original certifié	-
Attestations de domicile ⁴	-	Copie certifiée	-
Coordonnées bancaires CH / EEE ⁵	Confirmation de la banque	-	-
Conditions cadres			
Condition préalable	Numéro d'autorisation	-	-
Siège / siège social	CH / EEE	-	WW
Domicile de notification	CH	WW	-
Nombre de rôles	1	min. 1 / max. 4	min. 1

⁴ Si le domicile est en dehors de la Suisse ou de l'EEE

⁵ La confirmation d'un compte bancaire doit être justifiée par une lettre de la banque.

7 Exploitants d'aéronefs (AVIATION)

Informations supplémentaires nécessaires à l'ouverture d'un compte exploitant pour les exploitants d'aéronefs relevant de la compétence de la Confédération suisse ([art. 57, al. 1](#) de l'ordonnance sur le CO₂).

INFORMATIONS SUR LE COMPTE (* champ obligatoire)

Numéro d'autorisation* Le numéro d'autorisation peut être demandé à l'OFEV.

(facultatif) MANDATAIRE DES ENCHÈRES ET VALIDATEUR DES OFFRES (voir chapitre 4 les explications concernant les champs obligatoires)

Identifiant de participant Si la personne possède déjà un identifiant, c'est ce dernier qu'il faut indiquer.

INFORMATIONS CONCERNANT L'EXPLOITANT D'AÉRONEFS

L'OFEV saisit les informations concernant l'exploitant d'aéronefs.

Annexes	Titulaire de compte	Utilisateur (KB / TV)	Utilisateur (AB / GV)	Signataire autorisé
Extrait du registre du commerce et liste des signataires autorisés (si ceux-ci n'apparaissent pas comme tels dans l'extrait)	Original certifié	-	-	-
Document d'identité valable	-	Copie certifiée	Copie certifiée	Copie certifiée
Extrait de casier judiciaire du pays d'origine	-	Original certifié	Original certifié	-
Extrait de casier judiciaire du pays de domicile ⁶	-	Original certifié	Original certifié	-
Attestations de domicile ⁶	-	Copie certifiée	Copie certifiée	-
Coordonnées bancaires CH / EEE ⁷	Confirmation de la banque	-	-	-
Conditions cadres				
Condition préalable	Numéro d'autorisation	-	-	-
Siège / siège social	CH / EEE ⁷	-	-	WW
Coordonnées bancaires pour les enchères	CH / EEE	-	-	-
Domicile de notification	CH ⁷	WW	CH / EEE	-
Nombre de rôles	1	min. 1 / max. 4	max. 4	min. 1

⁶ Si le domicile est en dehors de la Suisse ou de l'EEE

⁷ La confirmation d'un compte bancaire doit être justifiée par une lettre de la banque. Ne s'applique pas aux comptes des exploitants d'aéronefs provenant d'États en dehors de la Suisse et de l'EEE.

8 Compte non-exploitant (PERSONAL)

Annexes	Titulaire de compte	Utilisateur (KB / TV)	Signataire autorisé
Extrait du registre du commerce et liste des signataires autorisés (si ceux-ci n'apparaissent pas comme tels dans l'extrait)	Original certifié	-	-
Document d'identité valable	-	Original certifié	Original certifié
Extrait de casier judiciaire du pays d'origine	-	Original certifié	Original certifié
Extrait de casier judiciaire du pays de domicile ⁸	-	Original certifié	Original certifié
Attestations de domicile ⁸	-	Copie certifiée	Copie certifiée
Coordonnées bancaires CH / EEE ⁹	Confirmation de la banque authentifiée	-	-
Conditions cadres			
Siège / siège social	CH / EEE	-	WW
Limite de position	Un million de droits d'émission	-	-
Domicile de notification	CH	CH	-
Nombre de rôles	1	min. 1 / max. 4	min. 1

⁸ Si le domicile est en dehors de la Suisse ou de l'EEE

⁹ La confirmation d'un compte bancaire doit être justifiée par une lettre de la banque. Une authentification par un notaire n'est pas nécessaire si la confirmation nous est adressée et envoyée directement.

9 Compte non-exploitant (EU_OPERATOR & EU_AVIATION)

Informations supplémentaires nécessaires à l'ouverture d'un compte non-exploitant pour les exploitants d'installations (EU_OPERATOR) et les exploitants d'aéronefs (EU_AVIATION) participant au SEQE de l'UE pour participer aux mises aux enchères de droits d'émission ([art. 57, al. 2](#) de l'ordonnance sur le CO₂).

INFORMATIONS SUR LE COMPTE (* champ obligatoire)

Numéro de compte d'exploitant UE*

Veuillez indiquer ici le numéro de compte de votre compte exploitant dans l'UE (format : EU-100-XXXXXXX-0). Le numéro de compte est vérifié par l'intermédiaire d'une annexe qui doit être fournie.

Annexes	Titulaire de compte	Utilisateur (KB / TV)	Utilisateur (AB / GV)	Signataire autorisé
Extrait du registre du commerce et liste des signataires autorisés (si ceux-ci n'apparaissent pas comme tels dans l'extrait)	Original certifié	-	-	-
Confirmation du compte exploitant dans l'UE ¹⁰	Copie certifiée	-	-	-
Document d'identité valable	-	Copie certifiée	Copie certifiée	Copie certifiée
Extrait de casier judiciaire du pays d'origine	-	Original certifié	Original certifié	Original certifié
Extrait de casier judiciaire du pays de domicile ¹¹	-	Original certifié	Original certifié	Original certifié
Attestations de domicile ¹¹	-	Copie certifiée	Copie certifiée	Copie certifiée
Coordonnées bancaires CH / EEE ¹²	Confirmation de la banque authentifiée	-	-	-
Conditions cadres				
Siège / siège social	CH / EEE	-	-	WW
Limite de position	Un million de droits d'émission	-	-	-
Coordonnées bancaires pour les enchères	CH / EEE	-	-	-
Domicile de notification	CH	CH	CH / EEE	-
Nombre de rôles	1	min. 1 / max. 4	max. 4	min. 1

¹⁰ Justificatif, par exemple sous forme d'une capture d'écran

¹¹ Si le domicile est en dehors de la Suisse ou de l'EEE

¹² La confirmation d'un compte bancaire doit être justifiée par une lettre de la banque. Une authentification par un notaire n'est pas nécessaire si la confirmation nous est adressée et envoyée directement.

10 Compte non-exploitant (EU_TRADING)

Informations supplémentaires nécessaires à l'ouverture d'un compte non-exploitant pour les entreprises de l'Espace économique européen (EEE) admises aux enchères dans l'UE pour participer aux mises aux enchères de droits d'émission ([art. 57, al. 2](#) de l'ordonnance sur le CO₂).

INFORMATIONS SUR LE COMPTE (* champ obligatoire)

Catégorie de soumissionnaire* Veuillez indiquer ici la catégorie de soumissionnaire conformément à l'art. 18, al. 1 et 2 du Règlement UE no 1031/2010 de la Commission du 12 novembre 2010.

Annexe	Titulaire de compte	Utilisateur (KB / TV)	Utilisateur (AB / GV)	Signataire autorisé
Extrait du registre du commerce et liste des signataires autorisés (si ceux-ci n'apparaissent pas comme tels dans l'extrait)	Original certifié	-	-	-
Preuve de l'admission directe aux enchères de l'UE ¹³	Copie certifiée	-	-	-
Document d'identité valable	-	Copie certifiée	Copie certifiée	Copie certifiée
Extrait de casier judiciaire du pays d'origine	-	Original certifié	Original certifié	Original certifié
Extrait de casier judiciaire du pays de domicile ¹⁴	-	Original certifié	Original certifié	Original certifié
Attestations de domicile ¹⁴	-	Copie certifiée	Copie certifiée	Copie certifiée
Coordonnées bancaires CH / EEE ¹⁵	Confirmation de la banque authentifiée	-	-	-
Conditions cadres				
Siège / siège social	CH / EEE	-	-	WW
Limite de position	Un million de droits d'émission	-	-	-
Coordonnées bancaires pour les enchères	CH / EEE	-	-	-
Domicile de notification	CH	CH	CH / EEE	-
Nombre de rôles	1	min. 1 / max. 4	max. 4	min. 1

¹³ Justificatif, par exemple sous forme d'une capture d'écran

¹⁴ Si le domicile est en dehors de la Suisse ou de l'EEE

¹⁵ La confirmation d'un compte bancaire doit être justifiée par une lettre de la banque. Une authentification par un notaire n'est pas nécessaire si la confirmation nous est adressée et envoyée directement.

11 Émoluments

En application de l'art. 4, al. 1, let. b, de l'ordonnance sur les émoluments de l'OFEV (OEmol-OFEV)¹⁶, les émoluments pour la création et la tenue annuelle des comptes sont calculés en fonction du nombre d'heures de travail nécessaires. Le tarif horaire appliqué est de 140 francs. En principe, ces émoluments sont les suivants :

Comptes exploitant

	Nombre d'heures de travail	Coûts
Création du compte (une seule fois)	2 heures	280 francs
Tenue du compte (chaque année)	1 heure	140 francs

Compte non-exploitant

	Nombre d'heures de travail	Coûts
Création du compte (une seule fois)	4 heures	560 francs
Tenue du compte (chaque année)	3 heures	420 francs

Le compte est créé dès que les émoluments ont été versés.

En tant que destinataire des factures, vous avez la possibilité de vous enregistrer pour la réception de factures au format PDF par courriel ([formulaire d'inscription](#)).

12 Protection des données

Le stockage des données relatives aux personnes est conforme aux dispositions de la loi sur la protection des données (LPD¹⁷) et de l'ordonnance qui s'y rapporte (ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection des données, OLPD¹⁸). Certaines données doivent en outre être placées sur la partie de l'EHR accessible au public.

¹⁶ RS [814.014](#)

¹⁷ RS [235.1](#)

¹⁸ RS [235.11](#)